

## Bulletin académique n° 322 / Février 2024

### **1<sup>er</sup> février 2024 : journée de grève et de manifestation : Salaires, conditions de travail et contre la réforme des LP**

40% d'enseignant-es du premier degré (20,11% selon le ministère) et 47 % du second degré (20,4 %). La plus forte mobilisation depuis 2022. Professeur-es, chef-fes d'établissement, CPE, assistant-es sociaux, animatrices et animateurs, Atsem, AESH, inspecteurs et inspectrices, lycéens et lycéennes, parents... étaient unis dans leur colère. Sentiment de mépris, manque de reconnaissance du rôle essentiel qu'ils et elles jouent dans la société sont les raisons principales invoquées par les manifestants et manifestantes. C'était l'occasion pour les défenseurs de la voie professionnelle sous statut scolaire de dire non à la réforme des LP.



Dans notre académie plusieurs manifestations se sont déroulées à Périgueux, Bordeaux, Mont-De-Marsan, Agen, Bayonne et Pau.

### **1<sup>er</sup> février : les PLP toujours en colère et mobilisés**

Les personnels des lycées professionnels étaient fortement présents dans les mobilisations de ce jour sur les questions salariales et les conditions de travail. Ils l'étaient aussi pour s'opposer au projet gouvernemental de sabotage des lycées professionnels. Dans les établissements, la contestation reste vive contre la réforme rappelée par le Premier ministre mardi, lors de son discours de politique générale. [Lire la suite](#)

### **"Je ne songe pas à démissionner", affirme Amélie Oudéa-Castéra, au lendemain d'une grève "très suivie"**

La grève des personnels de l'Éducation nationale, le 1<sup>er</sup> février 2024, a été "très suivie", reconnaît Amélie Oudéa-Castéra, le lendemain, sur *TF1*. Entre 20 % (MEN) et 47 % (FSU) des enseignants se sont mobilisés pour les salaires, les conditions de travail et en opposition à la ministre. Celle-ci "entend et respecte" les revendications tout en déclarant : « Je ne songe pas à démissionner »

### **Des syndicats de l'Éducation nationale appellent à poursuivre la mobilisation, avec notamment une grève le 6 février**

Après la grève du 1<sup>er</sup> février 2024 suivie par 20 % (MEN) à plus de 40 % (FSU) des personnels, l'intersyndicale s'est réunie le 2 février pour évoquer les suites de la mobilisation. Selon nos informations, le Snes-FSU, la CGT éducation et SUD-Éducation appellent à une nouvelle grève, mardi 6 février, et à des actions durant toute la semaine.

L'[arrêté](#) relatif aux parcours différenciés en terminale des lycées professionnels et au calendrier des PFMP est publié au JO du 3 février 2024. Cette décision ne va pas avec l'avis très défavorable du Conseil supérieur de l'éducation.

Le SNUEP-FSU continuera de combattre pied à pied la réforme en cours avec les personnels. Il les invite à signer massivement la [pétition](#) intersyndicale qui s'y oppose.

## Congrès académique 25 et 26 janvier 2024

---



Dans le cadre de la préparation du congrès national (25 au 29 mars 2024), le congrès académique s'est tenu à Bordeaux les 25 et 26 janvier 2024.

C'était l'occasion pour les congressistes de discuter et amender les différents textes préparatoires du congrès national.

Un temps fort a été réservé à la réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire et ses conséquences sur le personnel et les élèves des LP.

### ■ Les différents votes pendant ce congrès :

- les rapports d'activité et financier académiques : vote unanime
- le Bureau et le Secrétariat Académique : vote unanime pour les 17 membres
- le secrétariat académique : composé de trois membres
- la délégation au congrès national : 6 délégués sur 7 présentés
- les textes et motions pour le congrès national,
- les modifications des statuts et du RIN,



### ■ Les différents thèmes discutés et amendés :

- [Thème 1](#) : Pour une société plus émancipatrice et plus juste par le partage des connaissances et des richesses, continuer à élever le niveau de qualification de toutes et tous !
- [Thème 2](#) : Un statut protecteur des personnels et du service public,  
Rompre avec l'opacité et le mérite
- [Thème 3](#) : Pour une école démocratique et la justice dans le monde
- [Thème 4](#) : Le syndicalisme, une force à renforcer pour les intérêts de l'enseignement professionnel public et de ses personnels.

Les textes définitifs votés au Congrès national de Limoges seront envoyés aux adhérents dans un numéro spécial SJ140 (Juin 2024).

## La ministre A. Oudéa-Castéra doit renoncer au texte réformant le bac pro

---

À l'automne 2023, la ministre déléguée C. Grandjean a dévoilé sa mesure phare pour la terminale bac pro sans aucune concertation rigoureuse à partir d'un état des lieux partagé des lycées professionnels et surtout sans prendre en compte le rejet de sa réforme, présentée et discutée dans des délais trop précipités, par la profession. Le projet de texte qui modifie les grilles horaires, et instaure une augmentation de 6 semaines des stages en terminale a été étudié au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le jour de la rentrée. Le texte n'ayant recueilli aucun vote « Pour » c'est un avis massivement défavorable qui a été émis. Et pour cause, la réforme est synonyme de moins d'école pour les élèves, d'inégalité de réussite aux examens avec la mise en place des parcours différenciés, et d'une nouvelle dégradation des conditions de travail des professeurs de lycée professionnel. [Lire la suite](#)

## **Groupe de travail sur les LDG 2<sup>nd</sup> degré – le 10 janvier 2024**

### **Les Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'Académie de Bordeaux**

Lors de ce GT, nous avons abordé l'accompagnement pour les dispositifs de **retraite progressive et de rupture conventionnelle**.

Un focus a été fait sur l'accès à **la retraite progressive**, possible sous réserve de satisfaire à trois conditions :

- être à deux ans ou moins de deux ans de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite
- disposer d'une durée d'assurance tous régimes d'au moins 150 trimestres.
- exercer son activité à temps partiel à titre exclusif.

Des précisions ont été apportées sur l'obtention du temps partiel sur autorisation. En effet, il est accordé par la Rectrice après qu'un avis primaire du chef d'établissement ait été posé. Attention donc aux disciplines en tension.

Pour les collègues TZR, seul le Rectorat émet l'avis.

Seul le temps partiel de droit et le temps partiel pour convenances personnelles peuvent permettre de bénéficier du dispositif de retraite progressive.

Les refus opposés à une demande de travail à temps partiel doivent être motivés et précédés d'un entretien avec l'agent concerné.

La pension partielle est directement versée par le service des retraites de l'État (SRE) en sus de la rémunération d'activité versée par l'employeur. La pension partielle est calculée à proportion de la quantité non travaillée (40 % de la pension pour un temps de travail de 60 %).

Il est garanti un paiement le premier mois de temps partiel aux agents qui adressent leur demande au SRE au moins six mois avant cette date. Il est recommandé d'utiliser l'Ensap pour effectuer cette demande.

En cas de retour à temps plein, le dispositif de retraite progressive prend fin définitivement.

Point sur l'accès au grade de la classe exceptionnelle

À partir de la campagne 2024, le grade de la classe exceptionnelle est accessible aux agents ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement, au moins le 5<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe. Disparition donc des viviers 1 et 2.

Dans un premier temps, le chef d'établissement et l'inspecteur compétent portent un avis sur la promotion de chaque agent promouvable relevant de sa responsabilité.

Cet avis peut prendre trois formes : Très favorable ; Favorable ; Défavorable.

Les avis très favorables et défavorables doivent être motivés. Des sanctions disciplinaires, des procédures disciplinaires en cours, peuvent par exemple être de nature à justifier un avis défavorable.

Les avis très favorables sont reconduits annuellement, sauf exception motivée.

Les avis sont portés à la connaissance des agents concernés. Ils ne sont pas susceptibles de recours.

La rectrice recueille l'ensemble des avis. La priorité est donnée aux doubles avis « très favorables » avec une attention particulière à la représentation des femmes (critère numéro 1) et à l'équilibre des disciplines.

Jean-Luc Massias

**Adhésion 2023-2024**

**Le SNUEP, avec la FSU, la force collective pour la défense  
des personnels, du métier et du système éducatif !**

**Adhérez et faites adhérer !**



## **Signer la pétition intersyndicale-FCPE « Mme la ministre A. Oudéa-Castéra, renoncez au texte réformant le bac pro ! »**

---



À l'automne 2023, la ministre déléguée C. Grandjean a dévoilé sa mesure phare pour la terminale bac pro sans aucune concertation rigoureuse à partir d'un état des lieux partagé des lycées professionnels et surtout sans prendre en compte le rejet de sa réforme, présentée et discutée dans des délais trop précipités, par la profession. Le projet de texte qui modifie les grilles horaires, et instaure une augmentation de 6 semaines des stages en terminale a été étudié au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le jour de la rentrée. Le texte n'a recueilli aucun vote « Pour » c'est un avis massivement défavorable qui a été émis. Et pour cause, la réforme est synonyme de moins d'école pour les élèves, d'inégalité de réussite aux examens avec la mise en place des parcours différenciés, et d'une nouvelle dégradation des conditions de travail des professeur·es de lycée professionnel. [Lire la suite](#) / [Je signe la pétition](#)

### **Appel public : Halte à la casse de l'école, une riposte collective s'impose**

---



C'est un appel à une riposte, unitaire et collective que lancent dans cette tribune les mouvements pédagogiques et associations complémentaires de l'école, les associations d'usagers·ères, les organisations syndicales, les chercheuses et chercheurs, les actrices et acteurs de l'éducation. « Nous appelons toutes celles et tous ceux qui ne peuvent se résigner à une école du... [Lire la suite](#)

### **Projets de décrets et d'arrêté relatifs à l'instauration d'une classe préparatoire à la classe de seconde générale et technologique ou professionnelle**

---

Le « cycle préparatoire à la classe de seconde », constitué d'une nouvelle classe, « la classe préparatoire à la classe de seconde », pour les élèves admis en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle mais n'ayant pas obtenu le DNB l'année scolaire précédente.

Un travail va donc s'engager sur cette classe prépa lycée dont la création est envisagée à la rentrée 2025 (classes pilotes rentrée 2024, une ou plusieurs par département). L'élève resterait dans son lycée d'affectation et sa place dans la formation obtenue conservée pour la rentrée suivante (avec ou sans DNB). Textes réglementaires à l'ordre du jour du prochain Conseil supérieur de l'éducation (8 février 2024).

### **VOEUX DES RETRAITES EN 2024 : LA PAIX ET LA DEMOCRATIE !**

---

En ce début d'année 2024, face au développement des conflits et des guerres qui meurtrissent profondément, jusqu'à la mort, les chairs et les vies des populations civiles, les 7 organisations de retraité·es, signataires réaffirment leur attachement indéfectible à la paix. (...) [Lire la suite](#)

## **Un accord majoritaire est trouvé pour la protection sociale complémentaire**

---

Après des mois de négociations, six des sept organisations syndicales représentatives acceptent de signer un accord sur la protection sociale complémentaire au sein du MENJSJOP et du MESR. S'ajoutent ainsi, au panier de soin interministériel obligatoire, deux options facultatives. Les agents pourront également opter pour des garanties prévoyance. Des dispositions sont aussi proposées pour les retraités. L'accord devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

## **Le pacte enseignant en sursis ? (Discours de politique générale, Assemblée nationale)**

---

Une petite phrase glissée par Gabriel Attal lors de sa déclaration de politique générale, mardi 30 janvier, intrigue : "Améliorer les savoirs c'est aussi agir sur la question des remplacements. Nous évaluerons le **pacte enseignant** et si de nouvelles mesures s'imposent nous les prendrons".

Il faut encore, pour Gabriel Attal, recruter davantage d'**infirmières scolaires** et reconnaître leur engagement, raison pour laquelle celles-ci se verront octroyer le versement d'une prime exceptionnelle de 800 euros en mai prochain, date à laquelle leur salaire sera revalorisé de 200 euros nets par mois. Un "travail de revalorisation des personnels sociaux et sanitaires en milieu scolaire" sera également engagé. **Pour le moment ce sont des paroles !**

## **Du nouveau concernant les SEGPA**

---

Un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 octobre 2015 sera discuté lors du Conseil supérieur de l'éducation du 8 février 2024 :

- « L'heure d'enseignement de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de sixième ainsi que l'accompagnement personnalisé sont supprimés. Un nouvel enseignement complémentaire est créé : dans la limite de deux heures hebdomadaires, le soutien consacré à la maîtrise des savoirs fondamentaux. La mise en œuvre est progressive, à la rentrée scolaire 2024 pour les classes de sixième et cinquième et à la rentrée scolaire 2025 pour les classes de quatrième et troisième. »

- « L'horaire d'une demi-heure d'enseignement moral et civique est identifié dans l'horaire d'histoire-géographie. S'ajoutent à la totalité du volume horaire des enseignements communs, l'engagement et la participation des élèves aux projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information. Ces projets peuvent donner lieu à des heures d'enseignement dédiées dans la limite de 18 heures annuelles. La mise en œuvre de ces derniers est progressive : les classes de cinquième dès la rentrée scolaire 2024, les classes de quatrième à la rentrée scolaire 2025 et les classes de troisième à la rentrée scolaire 2026. »

## **Budget 2024 en Nouvelle-Aquitaine : des crédits en baisse pour les lycées, sauf en investissement et moyens RH**

---

La Nouvelle-Aquitaine maintient en 2024 ses investissements dans les lycées (+0,01 % à 187,22 M€) mais réduit de 6,33 % l'enveloppe fonctionnement et équipement (466,71 M€). Le budget DGF régresse à 90 M€ (contre 138 l'an dernier) tout en restant supérieur au niveau d'avant-crise, assure la région. Les crédits pour l'orientation baissent (- 2,68 % à 19,6 M€) mais pas ceux pour les aides individuelles aux élèves (+4,4 % à près de 15 millions). Lycées et jeunesse représentent 19,6 % des dépenses du BP 2024, voté en décembre (688,51 M€).

## **Amélie Oudéa-Castéra revoit à la hausse les mesures en faveur des personnels de direction !!!**

---

Les évolutions salariales et de carrière prévues pour les personnels de direction, annoncées au mois de novembre 2023, ont été rehaussées, indique Amélie Oudéa-Castéra, lors d'une visioconférence avec les chefs d'établissement le 30 janvier 2024. L'indemnité prévue de 1 000 € sera finalement de 1 250 €, indique la ministre de l'Éducation nationale. Le coût de ces mesures est de 27 M€ par an pour le MEN. La ministre affirme que le gain moyen annuel pour les personnels de direction sera de 1 800 euros.